

Fiche synthèse

Rapport de vérification 2001

La protection des renseignements personnels dans le cadre de la réalisation du plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux au ministère du Revenu du Québec

La Commission d'accès à l'information rend public un rapport de vérification sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de la réalisation du plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux au ministère du Revenu du Québec (MRQ). La vérification porte sur le plan d'utilisation des données obtenues à la suite de l'adoption du projet de loi n° 32 en juin 1996 ainsi que sur les mesures assurant son respect, sur la sécurité et la protection des renseignements personnels entreposés et utilisés dans la centrale de données ainsi que sur le rendement découlant de l'obtention des fichiers de renseignements externes dans le cadre de la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

Le plan d'utilisation

Les principales constatations de la Commission portent sur l'amélioration et la mise en œuvre des guides de travail et autres outils nécessaires au personnel assumant des tâches impliquant un rôle de surveillance du respect du plan d'utilisation et, ceci, principalement à l'interne.

La sécurité et la protection des renseignements personnels

Quant aux éléments touchant la sécurité et la protection des renseignements personnels, la Commission est d'avis que le MRQ doit, compte tenu du caractère exceptionnel de l'obtention de nombreux fichiers externes de ministères et d'organismes, s'assurer que la centrale de données dispose de mesures de protection hors du commun.

Les revenus découlant de l'obtention des fichiers externes

En ce qui concerne le rendement résultant de la mise en place de la centrale de données, soit les revenus et les recettes découlant de l'obtention des fichiers externes, le MRQ devrait procéder dès que possible à l'étude de faisabilité et aux travaux requis pour apporter des réponses précises et vérifiables à la question de l'impact réel, en termes monétaires, de l'obtention des renseignements provenant de fichiers de ministères et d'organismes gouvernementaux.